



OBJET VOTE DU BUDGET 2013 - CCAS
Annule et remplace la délibération 2013-20

Réf. 2013-22- feuillet 1/2

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013
A 20H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

Présents : Ginette VI VI ANT, Milène BOURNAY, Bénédicte VI VI ANT, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUI TTON, François FOSSOUX

Secrétaire de séance : Bénédicte VI VI ANT

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

Monsieur le Maire expose : le projet de Budget Primitif 2013 est arrêté en recettes et en dépenses à : **12.237,11euros**

Budget CCAS 2013	Fonctionnement
Dépenses	12.237,11€
Recettes	12.237,11€

Il propose aux élus de voter le budget 2013 du CCAS

Les élus votent la délibération correspondante à l'unanimité.



OBJET VOTE DU BUDGET 2013 - CCAS
Annule et remplace la délibération 2013-20

Réf.2013-22 -feuille 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2013
A 20H30**

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIAN T Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIAN T Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation : 26/03/2013

Fait et délibéré les jours, mois
Et an que dessus,
Pour extrait conforme
A Nonglard, le 8/04/2013

Le Maire,
LABAZ Eric

Acte télétransmis en Préfecture le : 11 avril 2013